

Déclaration liminaire de SUD Education Hérault

FS-SSCT-SD 34 du 4 avril 2024

Les **conditions de travail** des personnels continuent de se dégrader dans l'académie. Malgré la vitrine d'une dotation qui semble conséquente sur le papier, elle n'est toujours pas à hauteur des besoins et se fait dans un cadre qui ne tient nullement compte des revendications des personnels en matière d'organisation de l'école. Le PACTE a déjà considérablement désorganisé les établissements. Aujourd'hui, le "**choc des savoirs**" entend en finir avec le collège unique. En dépit de la communication de la nouvelle ministre qui tente de noyer le poisson, nous ne sommes pas dupes du modèle d'école du tri social qui est porté. Les personnels restent mobilisé·es contre l'école à deux vitesses et ses dispositifs réactionnaires tels que l'obligation du port de l'uniforme et la labellisation des manuels scolaires. Ils et elles se mobilisent pour une école égalitaire et émancipatrice.

La nouvelle ambition gouvernementale d'économiser **10 milliards d'euros sur le budget de l'État** apporte le coup de grâce à une institution qui subit toujours plus l'avidité capitaliste du marché privé. L'Education nationale doit rendre immédiatement 692 millions d'euros, l'ESR 904 millions, et le ministère de l'Ecologie 2,14 milliards. À peine quelques semaines après l'annonce de mesures pédagogiquement absurdes mais pour lesquelles nous ont été promis des moyens supplémentaires, on nous annonce la **suppression de 11 000 postes**. 2620 PE, 1740 professeur·es du second degré, 1760 postes dans le privé, 4600 AED et AESH. C'est la jeunesse qu'on entrave. C'est son avenir qu'on sacrifie. Expliquez-nous comment, dans des classes parmi les plus surchargées d'Europe, avec moins de profs, moins d'AESH, moins d'AED, moins de places dans le supérieur, nous préparerons des citoyen·nes doté·es d'esprit critique et de libre arbitre, doté·es d'autonomie pour mener leur vie ? Comment pourra-t-on rénover les écoles, améliorer la qualité thermique des bâtiments, sécuriser les locaux amiantés sans argent ?

Le ministère de l'Éducation nationale n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités d'employeur, il doit en tirer les conséquences et cesser de faire peser la responsabilité de ses carences sur les agents. En l'absence d'accès à une véritable **médecine de prévention**, la ministre doit prendre une série de mesures pour améliorer le quotidien des personnels et notamment des **personnels en situation de handicap** : la fin du jour de carence, la mise en oeuvre d'une aide à la reconversion et au reclassement systématique, une augmentation importante du quota de postes adaptés, le maintien de l'intégralité du salaire pour les personnels à temps partiel, une réelle formation sur le temps de service des personnels sur la question du handicap mais aussi l'élargissement du dispositif d'allègement de service à tous les personnels. Aussi, dans un ministère féminisé comme le nôtre, le sujet de la **santé des femmes** au travail est un enjeu majeur. L'Éducation nationale doit compenser ses carences en prenant des mesures concrètes, à commencer par l'allocation d'un **congé menstruel**.

Les conditions nouvelles de la **formation continue** dégradent également les conditions de travail des personnels. L'administration les convoque parfois hors du temps de présence des élèves et à des webinaires, d'autres fois sur des créneaux où les personnels sont soit en classe soit sur des temps de transports. Une nouvelle augmentation du temps de travail n'est pas acceptable à l'heure où les burn-out se multiplient. Nous rappelons à l'administration que les personnels ont également des vies de famille. Tou·tes les personnel·les n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants pour se rendre à une formation en dehors de leur emploi du temps habituel.

SUD éducation a lancé, au niveau national et local, une grande **campagne autour de l'amiante** en milieu scolaire. C'est pour nous un enjeu de santé publique majeur dans la mesure où la quatrième épidémie de masse liée à l'amiante est devant nous. Pour nous, il y a urgence à identifier les lieux

contenants de l'amiante et à mettre en sécurité les lieux de travail qui le nécessitent. SUD éducation reste particulièrement vigilant sur le fait que les personnels qui travaillent dans des lieux amiantés se voient bien délivrer les fiches d'expositions et aient le suivi médical auquel ils et elles ont droit.

Concernant le **Registre Santé et Sécurité au Travail**, nous réitérons les demandes formulées lors de la dernière réunion du groupe de travail RSST :

Nous souhaitons, comme cela se fait au niveau académique, voir apparaître dans les extractions du fichier la **date de première publication** de chaque fiche. Sans cela, notre travail de classification demeurera des plus ardu.

Nous souhaitons, qu'un **retour d'expérience** soit possible en direction des développeur·ses du logiciel de gestion du registre. Nous pourrions ainsi améliorer intelligemment ce logiciel dans une volonté de faciliter son accessibilité aux représentant·es des personnels.

Nous souhaiterions également qu'un dispositif permettant de **mesurer la qualité des réponses** apportées (satisfaction, résolution des situations, non reproduction des risques) soit mis en place en direction des rédacteurs et rédactrices des fiches du registre.

Enfin, après l'acceptation par l'administration de la tenue d'une **enquête** concernant les accidents graves survenus en décembre dernier au collège **Croix d'Argent** de Montpellier, un groupe de travail a été chargé de préparer cette enquête. Après plusieurs heures de discussion sur l'objet de l'enquête et le refus obstiné de l'administration d'y interroger les aspects du climat scolaire qui auraient pu prévenir les incidents survenus, ce GT n'a pas pu aboutir à la formation d'une délégation et à une date de visite de l'établissement. Nous souhaitons que cela puisse se faire dans les plus brefs délais.